



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

Paris, le 24 juin 2024

Communiqué de presse – Elections législatives

La FISAF résolument engagée pour le respect et l'exercice des droits fondamentaux de toutes les personnes, présentes sur le territoire, quelle que soient leurs origines ou leurs nationalités

Face au séisme politique constitué par le résultat des élections européennes et par la dissolution de l'Assemblée nationale, la FISAF réaffirme la nécessité de **respecter les valeurs républicaines et celle de favoriser l'accès au vote pour les élections législatives à tous les citoyens.**

Face aux discours et propositions véhiculés par certains partis politiques, la FISAF estime indispensable d'exprimer ses craintes face au risque de l'abandon des principes fondamentaux sur lesquels s'appuie notre république.

Ainsi, la mise en avant de la « priorité nationale » constitue une atteinte grave à nos principes républicains et constitutionnels que sont **l'égalité de droits, le respect de la dignité humaine et la fraternité. Ces principes sont le ferment d'une société juste et solidaire.**

La « préférence nationale » constitue une remise en question grave du principe d'égalité et l'égalité, selon Tocqueville, c'est le droit qui est la possibilité de tous les autres droits et de la démocratie.

Cette clé d'entrée politique qu'est la préférence nationale, en rejetant l'autre, en le stigmatisant et en en faisant le bouc émissaire de tous nos maux ne peut qu'exacerber les haines, les fractures sociales, les vulnérabilités individuelles et les divisions au sein même de la société française. Cela va à l'encontre des valeurs humanistes des associations dont les missions s'inscrivent dans l'effectivité des droits pour tous, la société inclusive et le mieux vivre ensemble.

La FISAF alerte sur le danger que représente la tentation d'un vote d'extrême droite qui pourrait demain se traduire par l'impossibilité pour des enfants ou des adultes handicapés, au motif de leurs origines, d'accéder aux services d'accompagnement ou de soins dispensés par nos associations.

Enfin, dans ce contexte politique, nous pensons que tous les citoyens doivent exercer leur droit de pouvoir participer au vote, et en particulier les personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle nous nous faisons le relais des initiatives en faveur de l'accessibilité au vote prises notamment par le CNCPH, HANDEO et le Collectif Handicap.

Adresse administrative : FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

A propos de la FISAF :

www.fisaf.asso.fr

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, fédère 180 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 16 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 6 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

Contacts : f.deloriere@fisaf.asso.fr / p.cador@fisaf.asso.fr

Adresse administrative : FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875